

Image not found or type unknown



Droit de reconstruire ? un bâtiment démolé

Par **leleu eva**, le **31/01/2017** à **16:31**

Bonjour , nous avons pour projet d'acheter un terrain qui comporte sur parcelle déjà une "maison" seulement sur le cadastre le terrain est nu ... Le propriétaire le possède puis plus de 20 ans et n'a jamais connu cette fameuse maison. Le temps des travaux nous envisageons de vivre sur le terrain pour nous éviter les vols et les déplacements dans un chalet de 50m2 (à 3 dont un bébé) Sommes nous obligés de demander un permis de construire ou autre ? en sachant que nous sommes en zone classée bâtiments de France .

Cordialement[smile36]